

§II. Liberté de religion

- Doctrine : Fait partie des libertés de l'esprit, de la liberté de pensée ou d'opinion
- E. Durkheim définit la religion comme "un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées"
- A. Amor "les religions se caractérisent par l'existence d'une communauté, se voulant unie par et autour d'un dogme, revêtant une certaine transcendance et par l'exercice d'un culte et l'observation de certaines pratiques.



Les convictions se situent au niveau des croyances profondes, des certitudes du for interne. Elles peuvent être religieuses, areligieuses ou même anti-religieuses"

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion


Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

1. La consécration de la liberté de choisir sa religion a. Consécration internationale

- **Déclaration de 1789, art. 10** : "nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi"
- **DUDH, art. 18** : "Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ..."
- **PIDCP, art. 18** : "1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ..."
- **PIDCP, art. 4 §2** : Ne peut y être déroger même en cas de danger public exceptionnel : Liberté fondamentale

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion


Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

- **Comité des droits de l'homme** : “L'article 18 protège les convictions théistes, non théistes et athées, ainsi que le droit de ne professer aucune religion ou conviction. Les termes « conviction » et « religion » doivent être interprétés au sens large”
- **Liberté non limitée aux religions traditionnelles** : bénéficier aux religions nouvelles et minoritaires sans discrimination
- **Interdiction de la discrimination** entre ceux qui adoptent des religions traditionnelles et des religions nouvelles, minoritaires ou des sectes est interdite
- **Aucune personne n'est obligée de révéler sa religion ou sa conviction** : fort intérieur

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

- **Comité des droits de l'homme** : “... la liberté «d'avoir ou d'adopter» une religion ou une conviction implique nécessairement la liberté de choisir une religion ou une conviction, y compris le droit de substituer à sa religion ou sa conviction actuelle une autre religion ou conviction ou d'adopter une position athée, ainsi que le droit de conserver sa religion ou sa conviction”
- **Rés. AG 36/55 : 25/11/1981** : Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction : définition : “... toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondées sur la religion ou la conviction et ayant pour objet ou pour effet de supprimer ou de limiter la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur une base d'égalité”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

b. Consécration régionale

- **Convention européenne**, art. 9 : “1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ...”
- **Convention américaine**, art. 12 : “1. Toute personne a droit à la liberté de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de garder sa religion ou ses croyances, ou de changer de religion ou de croyances, ... Nul ne peut être l’objet de mesures de contrainte de nature à restreindre sa liberté de garder sa religion ou ses croyances, ou de changer de religion ou de croyances ...”
- **Charte africaine**, art. 8 : “La liberté de conscience, la profession et la pratique libre de la religion, sont garanties ...”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

c. Consécration nationale

- **Tunisie**, art. 5 §4 : “La République Tunisienne garantit ... la liberté de conscience ...”
- **Liban**, art. 9 : “La liberté de conscience est absolue. En rendant hommage au Très-Haut, l’Etat respecte toutes les confessions et en garantit et protège le libre exercice à condition qu’il ne soit pas porté atteinte à l’ordre public. Il garantit également aux populations, à quelque rite qu’elles appartiennent, le respect de leur statut personnel et de leurs intérêts religieux”
- **Cuba**, art. 54 : : “L’Etat socialiste, qui base son activité et son enseignement sur la conception scientifique matérialiste de l’univers, reconnaît et garantit la liberté de conscience et le droit de chacun d’avoir n’importe quelle croyance religieuse ...”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions

- Liberté d'avoir ou de ne pas avoir de religion ou de conviction est absolue
- Liberté de manifester sa religion ou sa conviction pose problème
- **PIDCP, art. 18§3** : “La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l’objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l’ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d’autrui ”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

- Manifestations : culte, rites et enseignement
- **Déclaration de 1789, art 10** : “Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l’ordre public établi par la loi”.
- **PIDCP, art. 18§3** : “La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l’objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l’ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d’autrui”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

- **DUDH** , art. 18 & **Convention européenne**, art. 9 : “... ce droit implique ... la **liberté de manifester** sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu’en privé, par l’enseignement, les pratiques, le culte et l’accomplissement des rites”
- **Convention américaine**, art. 12 : “1. ... Ce droit implique ... la **liberté de professer et de répandre** sa foi ou ses croyances, individuellement ou collectivement, en public ou en privé ... 3. La **liberté de manifester** sa religion ou ses croyances ne peut faire l’objet d’autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, sont nécessaires à la sécurité publique, à la protection de l’ordre, de la santé ou de la morale publics, ou à la sauvegarde des droits ou **libertés d’autrui**”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

- **Charte africaine**, art. 8 : “ ... la profession et la pratique libre de la religion, sont garanties.

Sous réserve de l’ordre public, nul ne peut être l’objet de mesures de contrainte visant à restreindre la manifestation de ces libertés”

- **Charte arabe**, Absence de disposition consacrant la liberté religieuse, mais ...
- **Art. 25** : “Les personnes appartenant à des minorités ne peuvent être privées ... de pratiquer les préceptes de leur religion; la loi réglemente l’exercice de ces droits”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

Consécration de la liberté d'exercice du culte sur le plan interne

- **Allemagne** : Art. 4 §2 : “Le libre exercice du culte est garanti”
- **Tunisie** : Art. 5 § 4 : “La République Tunisienne ... protège le libre exercice des cultes, sous réserve qu’il ne trouble pas l’ordre public”
- **Guinée Equatoriale** : Art. 20 § 5 : “... Les croyants peuvent professer leur foi sous réserve des seules prescriptions légales relatives à la préservation de la sécurité nationale, de l’ordre public, de la morale et des droits fondamentaux de l’homme. La pratique du culte doit observer le plus grand respect des bonnes coutumes de la tradition et de la culture africaines du peuple équato-guinéen”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

Sur le plan interne, se pose le problème de la relation de l’État avec la religion

3. Position de l’État vis-à-vis du phénomène religieux

a. États optant pour une religion officielle

- **Arabie Saoudite** : Art. 1. “Le Royaume d’Arabie Saoudite est un État souverain arabo-islamique avec l’Islam comme religion”
- **Afghanistan** : Art. 2 §1 : “La religion de l’État de la République islamique d’Afghanistan est la religion sacrée de l’Islam”
- **Cambodge** : Art. 43 §3 : “ Le bouddhisme est la religion de l’État”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

b. États refusant d'opter pour une religion

- **Albanie** : Art. 10 §1 : “Dans la République d’Albanie il n’y a pas de religion officielle”
- **Espagne** : Art. 16 § 3 : “Aucune confession n’aura le caractère de religion d’État”
- **Azerbaïdjan** : Art. 18 : “Dans la République d’Azerbaïdjan la religion doit être séparée de l’État. Toutes les religions doivent être égales en droit”
- **Éthiopie** : Art. 11 §2 : “Il n’y aura pas de religion d’État”
- **France** : Art. 1^{er} : “La France est une République ... laïque ...”
- **Turquie** : Art. 2 : “La Turquie est un État de droit démocratique, laïc et social”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

4. L'État, la religion et l'enseignement

- **Belgique** : Art. 24 : “... La communauté organise un enseignement qui est neutre ... Les écoles organisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu’à la fin de l’obligation scolaire, le choix entre l’enseignement d’une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle”
- **Guinée Équatoriale** : Art. 49 : “L’enseignement officiel autorise le libre choix de programmes de formation religieuse ...”
- **Allemagne** : Art. 7 § 3 : “L’instruction religieuse est une matière d’enseignement régulière dans les écoles publiques à l’exception des écoles non confessionnelles. L’instruction religieuse est dispensée conformément aux principes des communautés religieuses, sans préjudice du droit de contrôle de l’État”
- **Cap-Vert** : Art. 48 § 4 : “La liberté de l’enseignement religieux est garantie”
- **Égypte** : Art. 19 : “L’éducation religieuse est la matière essentielle dans les programmes de l’enseignement général”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

4. L'État, la religion et l'enseignement

- Article 18 §4 du PIDCP: les Etats parties « s'engagent à respecter la liberté des parents et le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions »
- Position du comité des droits de l'homme sur l'enseignement religieux, observation générale n°22: « le comité est d'avis que le paragraphe 4 de l'article 18 permet d'enseigner des sujets tels que l'histoire générale des religions et des idées dans des établissements publics, à condition que cet enseignement soit dispensé de façon neutre et objective...le Comité note que l'éducation publique incluant l'enseignement d'une religion ou d'une conviction particulière est incompatible avec le paragraphe 4 de l'article 18, à moins qu'elle ne prévoit des exemptions ou des possibilités de choix non discriminatoires correspondant aux vœux des parents et des tuteurs

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

5. L'État, la religion et les partis politiques

- **Tunisie** : Art. 8 §5 : “Un parti politique ne peut s'appuyer fondamentalement dans ses principes, objectifs, activité ou programmes sur une religion ...”
- **Burundi** : Art. 57 : “Il est interdit aux partis politiques de s'identifier dans la forme, dans l'action ... notamment ... à une religion”
- **Capt-Vert** : Art. 152 § 2 : “Les partis politiques ne peuvent adopter des dénominations de nature à les identifier, directement ou indirectement, à ... une église, à une religion ou à une confession religieuse ...”
- **Portugal** : art. 51 §3 : “Les partis politiques ne peuvent ... user d'une appellation qui contiennent des expressions évoquant directement des religions ou églises”

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

6. L' État tunisien et l'article premier

- Article premier de la constitution : “La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain ; sa religion est l’Islam, sa langue l’arabe et son régime la République”
- L'article premier ne pose pas une norme
- L'article fait un constat : l'islam est la religion de la majorité des tunisiens
- **Conséquences :**
 - La République tunisienne n'est pas une République islamique
 - Aucun texte ne fait référence au droit musulman (Cont. Algérie, Maroc, Egypte. Adoption, polygamie)

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012

§II. Liberté de religion

- **Jurisprudence :**
 - **Janvier 1966** : arrêt Houria : Cour de cassation : Succession : disparité de culte : empêchement successoral
 - **Juin 1999** : arrêt TPI. Tunis : Validation mariage entre musulmane et non musulman
 - Tribunaux inférieurs : Pour l'égalité successorale
 - **Décembre 2004** : Cour de cassation : disparité de culte : n'est pas empêchement successoral
 - **Entre 2006 et 2009** : Hésitations
 - **Février 2009** : Cour de cassation : disparité de culte : n'est pas empêchement successoral : Art. 6 de la constitution et art. 26 du PIRDC

Introduction
Chapitre I.
Théorie générale
Chapitre II. La
proclamation
Section II.
Les droits de
première
génération
§II. Liberté
religion



Cours de
droits humains
Salwa HAMROUNI
Chawki GADDES
2011-2012